



Conseil d'Administration du 17 décembre 2021

Délibération n° 2021 – 26 – CA

Désignation des représentants du Conseil d'Administration au comité de suivi et d'évaluation de la Charte

Le Conseil d'Administration,

Vu le décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la limitation et de la réglementation du Parc national des Écrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n° 2012-1540 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du Parc national des Écrins,

Vu la résolution 2014-9-CA du 5 juillet 2014 du Conseil d'Administration,

Décide :

Les représentants du Conseil d'administration au comité de suivi et d'évaluation de la charte sont :

- Daniel THONON
- Jean CONREAUX

Le Président du Conseil d'administration,

Arnaud MURGIA

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

